

Déclaration de Willi Stoph (Erfurt, 19 mars 1970)

Légende: Le 19 mars 1970, à l'occasion de la visite du chancelier allemand Willy Brandt à Erfurt, le Président du Conseil des Ministres de la République démocratique allemande (RDA) Willi Stoph soumet des propositions pour améliorer les relations entre les deux Allemagne.

Source: Erfurt 19 mars 1970, Une documentation. Bonn: Office de presse et d'information du gouvernement fédéral, 1970. 104 p. p. 13-37.

Copyright: (c) Office de presse et d'information du gouvernement de la République fédérale d'Allemagne

URL: http://www.cvce.eu/obj/declaration_de_willi_stoph_erfurt_19_mars_1970-fr-59f20b6c-e224-40aa-86e6-2226fd201c45.html

Date de dernière mise à jour: 03/07/2015

Déclaration faite par M. Willi Stoph, Président du Conseil des Ministres de la République démocratique allemande, à l'ouverture de l'entretien avec M. Willy Brandt, Chancelier fédéral de la République fédérale d'Allemagne, le 19 mars 1970, à Erfurt

Monsieur le Chancelier fédéral,

Permettez-moi d'ouvrir cette rencontre et de vous souhaiter, à vous-même ainsi qu'aux personnes qui vous accompagnent, la bienvenue en République démocratique allemande. Je tiens à exprimer ma satisfaction de ce que vous ayez répondu à mon invitation. Malheureusement, notre rencontre ne pouvait pas avoir lieu à Berlin, capitale de la R.D.A., bien qu'il en fût ainsi convenu initialement. Vous en connaissez les raisons et notre point de vue bien motivé à cet égard.

Notre rencontre est, sans aucun doute, un événement de portée politique. Pour la première fois depuis l'existence de la R.D.A. et de la R.F.A., les chefs de leur gouvernement se rencontrent pour discuter des questions fondamentales de la normalisation des relations entre les deux Etats indépendants et souverains. Les citoyens de la R.D.A. et de la R.F.A., tous les peuples européens, suivent cette rencontre avec un intérêt compréhensible. Etant donné les tensions qui subsistent en Europe, ils attendent une contribution constructive à la garantie de la paix au centre de notre continent.

Nous sommes certainement d'accord pour constater, Monsieur le Chancelier fédéral, que dans l'intérêt de la cause, nous devons parler en toute franchise, sans minimiser quoi que ce soit, ni taire quelque chose. Les gouvernements des Etats que nous représentons, vous et moi, ont une grande responsabilité pour que plus jamais une nouvelle guerre ne prenne naissance sur le sol allemand. Car deux terribles guerres mondiales ont été déclenchées, au cours de ce siècle, par des gouvernements de l'Allemagne impérialiste.

Dans quelques semaines, ce sera le 25^{ème} anniversaire du jour où le Reich allemand édifié par le sang et le fer, périt dans le sang et le fer. Jusqu'au dernier moment, les nazis menèrent la guerre la plus dévastatrice pour les peuples, en sacrifiant des millions de vies humaines et des valeurs matérielles énormes, guerre qu'ils ont portée enfin dans leur propre pays. A la fin, ce fut la défaite du fascisme hitlérien, la capitulation inconditionnelle des généraux de l'impérialisme allemand, l'échec du Reich allemand impérialiste et la répartition de l'Allemagne en zones d'occupation. Tirer les conséquences de la politique néfaste de l'impérialisme allemand et garantir une paix durable, tel devrait être l'objectif le plus humain des chefs de gouvernement de la R.D.A. et de la R.F.A. Au nom du gouvernement de la République démocratique allemande, je puis vous assurer que nous sommes pleinement conscients de cette grande responsabilité et que toute notre politique tend à garantir la paix.

Conscient de cette responsabilité, le Président du Conseil d'Etat de la R.D.A., M. Walter Ulbricht, a adressé, le 17 décembre 1969, au Président fédéral de la R.F.A., M. Gustav Heinemann, le projet d'un Traité sur l'établissement entre la R.D.A. et la R.F.A., de relations égales et non-discriminatoires basées sur les principes du droit international. Ce traité offre la possibilité d'établir enfin des rapports fondés sur une véritable égalité des droits et une véritable coexistence pacifique.

Nombreuses et multiples étaient, dans les vingt années passées, les initiatives prises par la R.D.A. en vue de parvenir à une entente et de garantir la paix. Nous n'avons cessé de regretter que cette politique n'ait pas trouvé, dans le passé, d'écho positif auprès des gouvernements de la République fédérale. Ils l'ont même rejetée brusquement à plusieurs reprises, pensant que la République fédérale pourrait atteindre son but d'annuler les résultats de la Seconde Guerre mondiale grâce à l'armement militaire accéléré et en sapant les fondements de la R.D.A. Après l'échec de cette politique, nous attendons aujourd'hui que l'on utilise la seule possibilité restée, c'est-à-dire l'établissement de relations de coexistence pacifique entre la R.D.A. et la R.F.A. sur la base du droit international et que cette chance ne soit pas gâchée une nouvelle fois.

Tout le monde sait, Monsieur le Chancelier fédéral, que nous ne nous sommes pas rencontrés pour régler des questions de deuxième ou troisième ordre. Il s'agit de la question décisive de parvenir, dans l'intérêt de la sécurité européenne et de la vie pacifique des peuples de nos Etats, à un tournant dans les relations entre la R.D.A. et la R.F.A.

A présent, les relations entre nos Etats sont absolument anormales. Il en résulte de graves dangers. A l'ordre du jour figure donc le règlement durable et fondamental des rapports entre la R.D.A. et la R.F.A. Celui-ci ne peut consister que dans l'établissement de relations basées sur le droit international et sur une entière égalité des droits.

De la part de la R.D.A., toutes les conditions sont remplies. Nous n'attendons de la part du gouvernement de la R.F.A., et notre projet de traité en est la preuve, pas davantage que nous ne sommes prêts à faire nous-mêmes. C'est là une attitude qui est le propre d'une parfaite égalité des droits et d'une véritable non-discrimination. Ceux qui voudraient faire croire qu'il s'agit, d'un côté ou de l'autre, d'une capitulation, faussent la réalité. Il ne s'agit pas non plus de questions de prestige. Il s'agit — je le souligne encore une fois — de la préoccupation la plus humaine, de garantir la paix. On ne saurait esquiver cette question fondamentale en affirmant qu'il vaudrait mieux laisser de côté toutes les controverses.

Il faut éliminer les obstacles et barrières érigés dans l'intérêt d'une politique visant à modifier le statu quo et les frontières en Europe et à réviser les résultats de la Seconde Guerre mondiale. Cela concerne sans doute la politique de la République fédérale qui, sous la direction du C.D.U./C.S.U., porta pendant plus de deux décennies l'empreinte des forces de la restauration et de la revanche.

Nous considérons le changement de gouvernement qui a provoqué le remplacement du C.D.U./C.S.U., comme l'expression de la volonté de larges couches de la population de la République fédérale qui souhaitent que cette ligne politique soit modifiée et que l'on abandonne la politique irréaliste qui constitue une menace pour la paix et qui a été pratiquée, dans les vingt années passées, envers la R.D.A. et les autres Etats socialistes. Il serait souhaitable que votre gouvernement, Monsieur le Chancelier fédéral, tienne compte de cette volonté. Ou bien les rapports tendus entre nos Etats résultant du refus d'établir entre la R.F.A. et la R.D.A. des relations basées sur le droit international et l'égalité des droits doivent-ils être maintenus? Veut-on poursuivre la ligne d'Adenauer qui a misé sur une politique de la force et du roll-back et qui a lutté pendant presque 17 ans contre la R.D.A. et sa reconnaissance en droit international? A qui cela pourrait-il être utile? En aucun cas aux travailleurs en R.D.A. et en République fédérale, en aucun cas aux peuples européens qui sont intéressés à la paix et à des conditions de vie assurées. Une telle politique dirigée vers la revanche et la conquête n'a d'ailleurs aucune chance de réussir.

Il est en effet clairement et définitivement prouvé que ni la variante d'Adenauer visant à éliminer par la force la R.D.A. et son système socialiste, ni d'autres variantes visant au même objectif, n'ont eu de succès.

On n'a pas pu et on ne peut arrêter le développement de la R.D.A. vers un Etat socialiste moderne. Celui qui considère les faits sans œillères anticommunistes et sans illusions, sait que le pouvoir des ouvriers et paysans de la R.D.A. a des racines solides dans le peuple. La R.D.A. est liée d'une profonde amitié avec l'Union Soviétique et d'autres Etats socialistes. Tous les espoirs d'annuler le socialisme sur le sol allemand se sont révélés illusoire. Mais ce qui dans les années cinquante et soixante était voué à l'échec est aujourd'hui, à plus forte raison, bâti sur le sable.

Devant le Bundestag, Monsieur le Chancelier fédéral, vous avez formulé une conclusion remarquable en déclarant que l'on ne pourrait pas obtenir des règlements avec les membres du Traité de Varsovie si l'on ne partait pas de la nécessité de parvenir également avec la R.D.A. à des règlements sur la base de l'égalité des droits et de la non-discrimination. Cela répondrait donc à cette conclusion, si l'on établissait maintenant entre la R.F.A. et la R.D.A. des relations normales sur la base du droit international, c'est-à-dire des relations diplomatiques. Cela répondrait aux intérêts européens à la fois de la R.D.A. et de la R.F.A., puisque les deux Etats obtiendraient ainsi la possibilité de normaliser leurs relations avec tous les Etats européens.

Je me refuse à croire que vous voulez poursuivre une politique qui a uniquement contribué à aggraver les tensions et qui a fait de la République fédérale un obstacle à la paix en Europe. C'est précisément l'insuccès de cette politique extrêmement dangereuse qui a fait échouer tous vos prédécesseurs à la chancellerie. Si l'on continuait à viser les anciens objectifs en employant simplement de nouvelles formules, personne ne pourrait considérer cela comme un progrès. La République fédérale resterait plutôt la zone névralgique sur notre

continent. La normalisation des relations entre la R.D.A. et la R.F.A. resterait bloquée, et la paix en Europe centrale serait menacée en permanence.

Le gouvernement de la République démocratique allemande a pris acte du fait que vous-même et d'autres représentants du gouvernement de la République fédérale parlez de l'existence de la R.D.A. et de la R.F.A. en tant que deux Etats souverains et indépendants. La conclusion logique peut seulement en être que la R.D.A. et la R.F.A. établissent des relations d'égalité sur la base du droit international, qui permettent la coexistence pacifique des deux Etats à systèmes sociaux différents.

Dans votre lettre en date du 22 janvier 1970 vous avez déclaré que vous êtes prêt à mener des négociations entre la R.D.A. et la République fédérale sur la base de l'égalité des droits et de la non-discrimination. Il ne devrait donc pas y avoir d'obstacle à ce que la R.D.A. et la R.F.A., dans leurs relations réciproques, se reconnaissent comme ce qu'ils sont: des sujets souverains de droit international. Si vous vous référez vous-même, aux principes du droit international, Monsieur le Chancelier fédéral, il faut en tirer les conclusions qui s'imposent et reconnaître l'égalité souveraine de la R.D.A. dans un Traité valable en droit international. Ainsi votre gouvernement prouverait que, contrairement aux gouvernements précédents de la R.F.A., il a réellement jeté le lest du passé et qu'il se place sur le plan des réalités.

J'ai pu conclure de certaines déclarations faites par d'éminents représentants de votre coalition gouvernementale que la conviction gagne du terrain selon laquelle on ne pourra, en fin de compte, se soustraire à la nécessité de reconnaître la R.D.A. en droit international. Mais d'autre part, des remarques singulières sur des concessions préalables à faire unilatéralement par la R.D.A. à la République fédérale sont évoquées dans ce contexte. On se livre à des spéculations sur un changement de notre système socialiste. Il est raisonnable de se rendre compte que la reconnaissance de la R.D.A. en droit international est inévitable, il est d'autant plus absurde — et je dois le dire en termes aussi nets — de la lier à des intentions contre-révolutionnaires quelconques. On ne paie pas aujourd'hui une chose tout à fait naturelle: la reconnaissance des principes du droit international. Quiconque a compris que l'on ne peut éviter la reconnaissance de la R.D.A. en droit international, devrait avoir la clairvoyance politique pour prononcer sans délai cette reconnaissance dans une forme convenable. Pour cette raison, je tiens à vous demander, au nom du Conseil des Ministres de la R.D.A., si vous êtes prêt à faire ce pas, au nom du gouvernement de la République fédérale, et à entamer des négociations sur la conclusion du Traité proposé sur l'établissement de relations d'égalité entre la R.D.A. et la R.F.A. dans le but de signer un tel Traité le plus tôt possible.

En République fédérale on invoque souvent l'argument selon lequel les Traités de Paris imposent au gouvernement fédéral des restrictions dans ses relations avec la R.D.A. Dans quelle mesure la souveraineté de la République fédérale en est-elle touchée, je ne veux pas me prononcer sur ce point. Pour ce qui est du gouvernement de la R.D.A., il s'agit de savoir si le gouvernement de la République fédérale dirigé par les sociaux-démocrates, a l'intention d'arriver à une politique indépendante et d'exercer, sans restriction, ses droits de souveraineté pour ce qui est des relations entre la R.D.A. et la R.F.A.

Si les deux côtés se laissent guider par la bonne volonté et si l'on veut atteindre des résultats dans l'intérêt de la paix et des citoyens de nos Etats, il ne doit pas y avoir de contradiction entre les paroles et les actes. Malheureusement, je ne puis m'empêcher d'attirer l'attention sur de telles contradictions dans la politique du gouvernement de la République fédérale. Que des représentants de la République fédérale parlent en public de détente et d'un côté à côté réglé, alors qu'en même temps sont mis au point et perfectionnés des plans militaires dangereux dirigés contre la R.D.A. et d'autres pays socialistes, cela ne peut nous laisser indifférents et nous préoccupe vivement.

Dans les coffres-forts des généraux de la Bundeswehr et probablement aussi de votre ministre de la défense se trouvent — sous quelque nom que ce soit — des plans détaillés de la stratégie à l'avant qui vise les pays socialistes, notamment la R.D.A, ses villes, ses villages et ses citoyens. Aux fins de ces plans clairement agressifs, le budget d'armement se développe plus vite que jamais et l'on pousse l'armement nucléaire en dépit de maintes affirmations contraires.

Comment de tels faits sont-ils compatibles avec les déclarations officielles sur les intentions pacifiques et

des relations sur un pied d'égalité avec la R.D.A.? Il est évident que des milieux influents en République fédérale, qui d'ailleurs ont toujours mal apprécié le rapport des forces, continuent de jouer un jeu dangereux avec le feu. De tels plans et actions accumulent constamment de nouveaux explosifs et provoquent le danger d'une situation de conflit militaire. Lorsque le ministre de la République fédérale chargé de la Bundeswehr, M. Schmidt, pratique l'armement accéléré, la R.D.A. et ses alliés ne peuvent rester indifférents à cette évolution.

Il en va donc — comme je l'ai déjà clairement exprimé dans la lettre que je vous ai adressée, Monsieur le Chancelier fédéral —, de la paix ou de la guerre au sens propre du terme. Vous avez répondu publiquement qu'il s'agit uniquement de la paix. Mais il n'y aura pas de paix assurée tant que l'on n'aura pas renoncé à tous les objectifs visant à un changement du statu quo territorial et des frontières en Europe. Le gouvernement de la R.D.A. estime: Quiconque veut garantir la paix, doit liquider toutes les sources et tous les foyers de conflit.

Il ne peut en être question aussi longtemps que le statut politique et territorial n'aura pas été reconnu clairement et sans réserve. Que doit-on penser du fait que la République fédérale refuse de reconnaître en droit international les résultats de la Seconde Guerre mondiale en se référant à l'absence d'un Traité de paix? Or, ce sont précisément les gouvernements de la République fédérale qui ont toujours empêché la conclusion d'un traité de paix. Celui qui refuse aujourd'hui la reconnaissance des frontières de 1970 en se référant à un traité de paix que l'on a auparavant délibérément contrecarré, veut se ménager une voie pour changer ces frontières. Après l'agression d'Hitler contre les peuples d'Europe, après les crimes de l'impérialisme et du fascisme allemands et après la capitulation inconditionnelle, comment peut-on encore formuler des «prétentions juridiques», sous quelque forme que ce soit, envers les peuples attaqués?

A-t-on peut-être l'intention de répéter la politique de Stresemann qui consistait à consolider, unilatéralement, l'alliance avec les puissances occidentales et à laisser ouvertes les frontières à l'est, tout en reconnaissant les frontières à l'ouest, comme on l'a pratiqué dans l'Accord de Locarno? Comment peut-on surmonter le passé et servir la paix si l'on soulève à nouveau des revendications de frontières, comme les impérialistes allemands l'ont fait après la Première Guerre mondiale et sur la base desquelles Hitler a déclenché la Seconde Guerre mondiale?

Les peuples européens attendent que le gouvernement fédéral reconnaisse, d'une manière obligatoire en droit international, les frontières en Europe et prononce l'engagement que la République fédérale n'entreprendra, ni aujourd'hui, ni dans l'avenir, des tentatives de les changer. Celui qui se contente de déclarer qu'il ne veut pas recourir à la force pour changer les frontières, se rapproche beaucoup des thèses de MM. Strauss et Schröder qui appellent à la lutte pour changer les frontières par des moyens dits pacifiques — une tactique à l'aide de laquelle Hitler déjà prépara ses agressions.

Personne ne peut ignorer les enseignements de l'histoire sans provoquer de graves conséquences. La politique impérialiste de grande puissance visant à un changement des frontières a précipité le peuple allemand deux fois au cours d'un même siècle dans des guerres sanglantes et des catastrophes.

Les souffrances des peuples attaqués étaient immenses. Nous, les socialistes, avons toujours lutté, logiquement, en commun avec beaucoup d'antifascistes de toutes appartenances politiques, contre le fascisme et la guerre. Malheureusement, les forces antifascistes n'étaient pas en état d'empêcher que la seconde guerre mondiale n'éclatât. Mais après la défaite du fascisme hitlérien et la chute du Reich Allemand, la classe ouvrière unifiée et ses alliés ont profité sur le territoire de l'actuelle R.D.A., de la chance qui s'offrait à eux d'édifier un nouvel ordre anti-impérialiste.

Nous avons réalisé ce qui est fixé valablement en droit dans les Accords de Potsdam, conformément aux intérêts de tous les peuples: la liquidation des racines du militarisme, du nazisme et de la guerre, l'expropriation des monopolistes coupables de crimes de guerre et des profiteurs de la guerre, ainsi que la fixation de frontières justes pour les peuples voisins attaqués par le fascisme allemand.

Après la liquidation du grand capital, il n'y a plus personne en R.D.A. qui pourrait tirer profit de l'armement

et de la guerre. La propagande de guerre, l'incitation à la haine des peuples et le racisme sont interdits par la loi. Dès 1950, la Chambre du Peuple de la R.D.A. adopta la loi pour la protection de la paix, loi qui prévoit une peine pour les actes d'agression, la propagande et la préparation de guerres d'agression.

En République démocratique allemande, la classe ouvrière alliée aux paysans, intellectuels et artisans, exerce le pouvoir. Les réformes démocratiques qui étaient à l'ordre du jour depuis la Grande Guerre Allemande des Paysans et qui n'ont pas été accomplies non plus par la révolution bourgeoise de 1848, nous les avons réalisées en R.D.A. et nous avons entrepris ensuite l'édification du socialisme.

La réforme agraire démocratique n'a pas seulement effacé l'injustice séculaire dont souffraient les paysans et les travailleurs agricoles, l'expropriation des junkers a en même temps liquidé un foyer du militarisme. L'injuste privilège de formation des anciennes classes dirigeantes a été rompu, l'esprit du chauvinisme et du nationalisme a été banni à jamais des écoles et des universités. C'étaient là des conditions préalables décisives au système moderne d'éducation socialiste que nous connaissons aujourd'hui.

Le peuple travailleur de la République démocratique allemande édifie, par la voie de la libre autodétermination, le système socialiste développé. Dans un référendum démocratique, le peuple travailleur a approuvé, par la voie de la libre autodétermination et par une majorité écrasante sa Constitution socialiste. Notre Etat qui possède toutes les caractéristiques d'un sujet du droit international se base sur un ordre de paix stable.

En tant qu'Etat socialiste souverain, nous avons conclu une alliance durable avec l'Union Soviétique et les autres pays socialistes, alliance qui se base sur l'amitié étroite et l'identité des intérêts. La R.D.A. poursuit une politique étrangère pacifique et est devenue, pour cette raison, un facteur de paix respecté dans le monde entier.

Bien entendu, il appartient avant tout aux citoyens de la République fédérale d'apprécier le développement intérieur dans leur Etat. Mais il est des aspects et surtout des conséquences résultant de ce développement intérieur des vingt-cinq dernières années à l'égard desquelles personne ne peut rester indifférent, même en dehors des frontières de la République fédérale. On constate dans votre propre pays que les chances qui s'offraient après 1945 n'ont pas été utilisées, que les Accords de Potsdam n'ont délibérément pas été réalisés, que les problèmes du passé n'ont pas été résolus et que l'ancien système subsiste toujours. Cette restauration du passé a abouti directement à la division. C'est à cette époque que le futur premier président du Bundestag ouest-allemand formula cette phrase significative: «Mieux vaut avoir entièrement la moitié de l'Allemagne que d'avoir à moitié toute l'Allemagne.» Afin de sauver l'ancienne structure de la propriété ou de la restaurer et de réviser les résultats de la Seconde Guerre mondiale à l'aide de la politique de la force, le capital monopolistique ouest-allemand, allié aux puissances occidentales, a divisé l'Allemagne.

Comme on sait, c'était le Chancelier fédéral Adenauer qui a avoué franchement que, pour lui l'intégration ouest-européenne passait avant l'unité de la nation. Et cela il le déclara après avoir tout fait, lui-même, pour détruire la nation. Dès le 5 octobre 1945, Adenauer proclama devant la presse son intention de «transformer» sans délai «les trois zones occidentales en un Etat fédéral». La réforme monétaire séparée, en 1948, inaugura la division économique. Par l'introduction du «West-Mark» séparé, les zones d'occupation occidentales ont été délibérément transformées en un pays étranger dans le domaine de la monnaie. Un an plus tard, la République fédérale — Etat séparé — fut fondée, ce qui acheva la division de la nation.

Nous avons toujours cherché, de notre côté, à enrayer cette évolution. Dans les années 50, la R.D.A. et l'Union Soviétique n'ont cessé de faire des propositions constructives visant à l'entente et à la garantie de la paix et susceptibles de mettre fin à la politique permanente de la division. Le Traité de paix proposé par l'Union Soviétique en mars 1952 ouvrait de larges possibilités à cet égard.

Je rappellerai que l'actuel Président fédéral de la R.F.A., M. Gustav Heinemann, a exposé avec beaucoup d'insistance, le 25 mars 1958, devant le Bundestag à Bonn, les possibilités qui auraient résulté de cette initiative soviétique. Mais le gouvernement fédéral de l'époque n'a pas non plus tiré parti de ces possibilités. Malgré nos avertissements et en dépit des préoccupations exprimées en Allemagne occidentale, l'unité de la

nation a été anéantie. Le seul parti en Allemagne occidentale à s'opposer à la division et à la formation d'un Etat ouest-allemand séparé était le parti communiste qui, plus tard, a été illégalement interdit pour cette raison.

La division de la nation a été cimentée par le réarmement de la République fédérale, par la conclusion des Accords de Paris en 1954 et par l'intégration de la République fédérale à l'O.T.A.N. en 1955. En signant les Accords de Paris et en rejetant toutes nos propositions, le gouvernement de Bonn, conduit par Adenauer, a lui-même transformé définitivement la République fédérale en un pays étranger à l'égard de la R.D.A.

Permettez-moi de vous rappeler ici la mise en garde que l'ancien président du S.P.D., Erich Ollenhauer, a exprimée le 29 janvier 1955, à l'église Saint-Paul de Francfort: «En signant les Accords de Paris, a-t-il dit, nous assumons pour la première fois, en République fédérale, de notre propre initiative, sous une forme aussi décisive et d'une aussi vaste portée la responsabilité d'une politique extérieure qui renferme le grand danger de la pétrification de la division de l'Allemagne.»

C'est avec l'héritage de la politique extérieure qu'Erich Ollenhauer a caractérisée de façon si pertinente, que vous, Monsieur le Chancelier fédéral, avez affaire aujourd'hui. Personne ne pourra faire oublier la vérité historique: Ce n'est pas nous qui avons divisé l'Allemagne; ce sont la République fédérale et les puissances occidentales qui en sont seules responsables. Lorsqu'on parle donc d'«unité de la nation» ou de vouloir maintenir une «unité de la nation» que les milieux dirigeants de la République fédérale ont abandonnée par égoïsme et qui, par conséquent, n'existe plus depuis 20 ans, ce sont là des thèses dénuées de tout fondement.

Monsieur le Chancelier fédéral, vous employez souvent la formule de «relations inter-allemandes» pour désigner les relations entre la R.D.A. et la R.F.A. Un de vos ministères porte même ce nom. Après la division et la signature des Traités de Paris par le gouvernement de la République fédérale, cela est cependant absurde et met en évidence des intentions politiques incompatibles avec des relations normales et égales en droit entre nos Etats. Après que la République fédérale — contrairement à tous les avertissements — s'est intégrée, par la signature des Traités de Paris, au système de l'O.T.A.N. et s'est déclarée elle-même pays étranger à l'égard de la R.D.A., il ne peut exister de relations inter-allemandes. L'approbation des Traités de Paris par le gouvernement de la République fédérale avait non seulement un caractère anti-national, mais par surcroît un caractère agressif et impérialiste. Permettez-moi d'attirer votre attention sur l'article 2 du «Traité d'Allemagne» dans lequel il est dit, on le sait, que les Puissances occidentales continuent à exercer tous les droits qu'elles ont eus jusqu'ici en ce qui concerne l'Allemagne dans son ensemble. L'article 7 va encore plus loin. Il fixe comme but d'intégrer la R.D.A. au système social du capitalisme monopolistique de la République fédérale et au système du pacte impérialiste occidental.

Si d'après vos propres déclarations, la politique de l'actuel gouvernement fédéral repose, elle-aussi, sur ces Traités, la formule des «relations inter-allemandes» ne peut viser que le but d'étendre le système de la domination impérialiste de la République fédérale à la R.D.A. et d'intégrer la R.D.A. au Pacte de l'O.T.A.N.

La thèse répandue en République fédérale selon laquelle il existerait une responsabilité des quatre puissances également à l'égard de la R.D.A. et sa capitale Berlin, est tout aussi insoutenable. En ce qui concerne la R.D.A. — il est facile de s'en convaincre à l'aide de notre Constitution et de traités de droit international que la R.D.A. a conclus — elle n'est placée ni sous la compétence de quatre, ni sous la compétence de trois puissances. La République démocratique allemande est un Etat indépendant, souverain, socialiste.

La formule de «relations inter-allemandes particulières» implique l'ancienne prétention de placer la R.D.A. sous un rapport de tutelle. De pareilles constructions qui sont contraires à la réalité, sont destinées à maintenir l'ancienne prétention de représenter toute l'Allemagne sous une forme modifiée et de perpétuer la discrimination de la R.D.A. par d'autres méthodes. Vous comprendrez que cela est inacceptable pour nous et ne peut être un objet de négociations. Nous ne vous traitons pas ainsi et il serait préférable que vous vous absteniez également de telles tentatives à notre égard.

En outre, je tiens à rappeler ceci: Tant que la République fédérale n'était pas encore intégrée à l'O.T.A.N. et

qu'il n'y avait pas encore de réarmement, nous avons fait des propositions concernant un traité de paix et une Allemagne unifiée et démocratique. A l'époque nous avons même laissé ouverte la frontière tout en espérant qu'il y aurait en R.F.A. des hommes politiques suffisamment clairvoyants pour se décider en faveur d'une politique réaliste à l'égard de la R.D.A. Les milieux politiques dirigeants en République fédérale ont, cependant, profité de la frontière ouverte afin de mener une lutte sans scrupules contre la R.D.A. En même temps, ils ont fait tout ce qui était en leur pouvoir afin d'étendre la Bundeswehr de sorte qu'elle puisse servir de force offensive contre le socialisme.

Des termes tels que «relations particulières inter-allemandes» et «facilités humaines» nous rappellent, du reste, une expérience fâcheuse. Au cours des années de la frontière ouverte, jusqu'au 13 août 1961, nous avons dû payer très cher la politique hostile d'immixtion du gouvernement de Bonn de l'époque. On a «délesté» les citoyens de la R.D.A. de plus de 100 milliards de marks. Pour mettre en évidence toute l'étendue de cette guerre économique avec ses préjudices énormes, je signalerai que la somme citée correspond presque au revenu national de la R.D.A. des années 1956 et 1957 prises ensemble. A titre d'explication, je me permets de faire encore une comparaison: La somme perdue est de beaucoup supérieure au total des dépenses d'investissement de la R.D.A. dans les années 1950 à 1961.

Lorsqu'on parlait à Bonn des «pauvres frères et sœurs à l'Est», on a tout fait, en effet, pour les appauvrir. Nous pensons que le gouvernement de la République fédérale comprendra notre point de vue, à savoir que le règlement des dettes envers la R.D.A. et de toutes les obligations de réparation est indispensable.

Grâce à son économie socialiste planifiée, la R.D.A. a conquis, malgré tous les préjudices qui lui ont été portés, une place considérable parmi les Etats industriels du monde. Cependant, notre République et ses citoyens pourraient avoir atteint, à l'heure actuelle, un niveau encore plus élevé, s'il n'y avait pas eu de telles «relations inter-allemandes particulières» et de telles «facilités humaines».

La protection de notre frontière d'Etat en 1961 a été un acte d'humanité. Elle a servi les intérêts vitaux de notre population et la sauvegarde de la paix en Europe. Nos citoyens savent de leur propre expérience que nous avons connu le plus grand essor économique après avoir empêché, le 13 août 1961, que des mains étrangères ne viennent puiser dans nos poches. En R.D.A., il n'y a personne qui permettrait que des conditions «inter-allemandes particulières» de ce genre soient rétablies.

Il est évident, en outre, que des relations entre deux Etats ont toujours un caractère particulier par rapport à leurs relations avec d'autres Etats. C'est ainsi que, par exemple, les relations de la République fédérale avec la République autrichienne ou la Suisse ont un caractère particulier, et se distinguent donc des relations de la République fédérale avec la République française. Ceci est valable pour les relations entre tous les Etats.

La base des rapports entre des Etats souverains et indépendants l'un de l'autre sont pourtant les normes généralement valables du droit international. Cela est aussi pleinement valable pour les relations entre les deux Etats indépendants et souverains que sont la R.D.A. et la R.F.A.

Il est inutile de vouloir camoufler le refus des relations de droit international en employant la formule que nous sommes «tous des Allemands». La question n'est pas aussi simple que cela. Depuis le début du siècle dernier, il y a toujours eu des Allemands qui se sont rangés du côté du progrès, de la classe ouvrière et du peuple travailleur, et d'autres qui ont pris le parti de la réaction et du capitalisme. Aujourd'hui il existe la République démocratique allemande socialiste et la République fédérale capitaliste, monopolistique, deux Etats indépendants l'un de l'autre. Leurs citoyens vivent et travaillent dans des conditions totalement opposées. Les citoyens de la R.D.A. augmentent, grâce à leur travail, leur bien-être personnel et celui de la société socialiste. Par contre, en République fédérale une petite couche de millionnaires profite du travail du peuple laborieux. Il s'agit des mêmes milieux monopolistiques qui tirent profit de l'armement et menacent la paix par leurs aspirations expansionnistes. Il existe donc une différence sociale fondamentale entre le peuple en R.D.A. et celui de la République fédérale.

L'histoire prouve que l'on a toujours fait passer les intérêts de classe égoïstes de la grande bourgeoisie pour des intérêts nationaux. Cela a toujours été une altération de la réalité. Ce qui a été profitable à la grande

bourgeoisie s'est toujours révélé, en fin de compte, néfaste et fatal pour le peuple laborieux. Les intérêts politiques et sociaux de la classe ouvrière et du peuple tout entier, les intérêts du socialisme l'emportent sur tous les prétendus intérêts nationaux communs.

Vous avez dit vous-même, Monsieur le Chancelier fédéral, qu'il ne pourrait y avoir ni «mélange, ni mauvais compromis» entre les systèmes sociaux contraires en R.D.A. et en République fédérale d'Allemagne. En effet, les deux Etats souverains que sont la R.D.A. et la R.F.A. ne se prêtent pas à une unification car on ne peut pas unifier des ordres sociaux contraires. Je me féliciterais si cette manière de voir unanime, semble-t-il, pouvait servir de base à une politique réaliste, une politique de la raison visant à établir entre la R.D.A. et la R.F.A. des relations d'égalité conformes au droit international.

Il va de soi — et nul ne songe à le dissimuler — que nous sommes intéressés, en tant que socialistes, à voir triompher le socialisme dans tous les pays, donc aussi en République fédérale, ce qui rendrait possible par la suite l'unification sur la base de la démocratie et du socialisme.

Cet état de choses est expressément fixé dans notre Constitution qui fut approuvée par l'écrasante majorité de la population par voie de référendum. Evidemment, il ne s'agit pas d'une question à poser aujourd'hui ou demain. Cette question n'est pas non plus l'objet des négociations sur les relations entre la R.D.A. et la R.F.A. en tant qu'Etats souverains et indépendants l'un de l'autre. Ceci est l'affaire de la classe ouvrière et de toutes les couches des travailleurs en République fédérale.

Vu l'état objectif et juridique évident des choses résultant de l'existence de deux Etats indépendants l'un de l'autre et opposés quant à leurs ordres sociaux, il ne peut pas y avoir d'autre chemin, dans l'intérêt de la garantie de la paix, que l'établissement de relations de coexistence pacifique sur la base du droit international.

Monsieur le Chancelier fédéral, vous avez récemment souligné dans un discours fait à l'étranger que l'on devrait parvenir à un modus vivendi entre nos deux Etats. Cependant, en termes de droit international, un modus vivendi est un accord provisoire qui part du fait que les circonstances telles qu'elles existent — on pourrait dire également le rapport actuel de forces entre les Etats socialistes et impérialistes — ne permettent pas de réaliser des objectifs et intentions allant plus loin.

Wilhelm Liebknecht qui jouit sans doute aussi de votre estime, a défini le modus vivendi comme étant une forme convenue pour les rapports entre Etats qui n'entretiennent pas de relations amicales. Pour parler franchement il n'en résulterait qu'une autre manière de désigner la coexistence non-pacifique inventée par Adenauer, ou une sorte de solution intérimaire consistant à s'accommoder de l'existence de l'Etat allemand socialiste, pour continuer, par ailleurs, une politique hostile à l'égard de la R.D.A. afin de pouvoir franchir des frontières non reconnues au cas où le «climat général» changerait. Ce n'est pas une politique réaliste et non plus une politique de paix. Cela entraînerait infailliblement une aggravation de la situation. Mais ce qui compte, ce sont des règlements durables et obligatoires relatifs aux rapports entre la R.D.A. et la R.F.A. sur la base du droit international.

De la part de la R.D.A. il n'y a pas d'obstacle qui s'opposerait à des rapports de coexistence pacifique. La R.D.A. et la R.F.A. sont des sujets égaux de droit international. Nous n'avons jamais mis en doute l'existence de la République fédérale en tant qu'Etat et sujet de droit international. Nous avons été et nous sommes prêts à conclure des accords de droit international relatifs à la réglementation des relations. Il n'en est pas de même pour le gouvernement de la République fédérale. Il nous pose toujours la condition préalable inacceptable de renoncer à la reconnaissance en droit international, donc à la pleine égalité des droits en tant qu'Etat souverain. Toutefois, ce fut la R.D.A. qui appliqua systématiquement les stipulations fondamentales des Accords de Potsdam. La question qui se pose, Monsieur le Chancelier fédéral, est de savoir si votre gouvernement est disposé à changer son attitude jusqu'ici destructive à l'égard de la R.D.A. On ne peut pas parler de relations normales tant que votre gouvernement continuera, lui aussi, à pratiquer la politique discriminatoire envers la R.D.A. et à lui porter préjudice à l'échelle internationale. Comment peut-on sérieusement parler d'égalité lorsque le ministre des Affaires étrangères de votre gouvernement formule des instructions pour empêcher l'établissement de relations normales d'autres Etats avec la R.D.A. et même

l'établissement de représentations commerciales? Nous avons suivi avec attention avec combien de véhémence les représentants du gouvernement de la République fédérale agissent contre toute mesure d'Etats tiers visant à régler leurs rapports avec la R.D.A. Cela vaut également pour les tentatives sans cesse répétées de tenir la R.D.A. à l'écart d'une collaboration sur pied d'égalité au sein d'organisations internationales.

On va même jusqu'à faire échouer la participation de la R.D.A. à l'Organisation Mondiale de la Santé qui se consacre à de grands objectifs humanitaires. Sont également discriminatoires les activités déployées par votre gouvernement afin de maintenir, malgré les réserves et objections formulées par d'autres Etats membres de l'O.T.A.N., l'office, contraire au droit international, désigné sous le nom de Travel-Board, qui a son siège à Berlin-Ouest. Ce résidu depuis longtemps dépassé qui date de l'époque de l'occupation, discrimine de manière dégradante les citoyens de la R.D.A. et prétend s'ingérer dans les droits souverains d'autres Etats. Je suis à même de porter à votre connaissance un riche matériel prouvant, par les détails, la politique de discrimination permanente contre la R.D.A. et ses citoyens.

A cette occasion je tiens à rappeler également qu'il faut que les différents organismes de la République fédérale s'acquittent, envers la R.D.A., de leurs obligations financières qui sont en souffrance depuis plusieurs années et vont continuellement en augmentant, et qu'ils paient enfin leurs dettes considérables.

Monsieur le Chancelier fédéral, la mise en pratique continue de la prétention de représenter le peuple allemand tout entier et de la doctrine Hallstein sont en pleine contradiction avec votre intention déclarée à plusieurs reprises de ne plus discriminer la R.D.A. Sur ce point, une contradiction profonde se révèle entre les paroles et les actes. En tout cas, un côté à côté réglé est inconcevable sur cette base. La prétention illégitime de représenter le peuple allemand tout entier et la doctrine Hallstein qui repose sur celle-ci doivent être abandonnées définitivement et complètement. Je vous prie de prendre acte du fait que la R.D.A. et ses alliés ne manqueront pas de répondre aux tentatives du gouvernement de la R.F.A. visant à empêcher la R.D.A. de développer ses relations internationales et à poursuivre les représailles contre les Etats tiers.

Lorsqu'on prétend que les Etats tiers, en normalisant leurs relations avec la R.D.A., portent préjudice au rapport entre la R.D.A. et la R.F.A., c'est le contraire qui est vrai. L'établissement de relations diplomatiques d'Etats tiers avec la R.D.A. encourage aussi la normalisation des relations entre la R.D.A. et la R.F.A.

Depuis 1969, comme on sait, huit autres Etats d'Asie et d'Afrique sont venus s'ajouter au nombre de ceux qui ont établi des relations diplomatiques avec la R.D.A., et c'est au cours de la même année que le gouvernement de la République fédérale a déclaré pour la première fois qu'il existe deux Etats souverains, la R.D.A. et la R.F.A. Entre leurs chefs d'Etat et chefs de gouvernement, des contacts officiels ont eu lieu dans les formes usuelles sur le plan international. Il existe sans doute à cet égard une connexion que l'on remarquera dans le monde entier.

Si votre gouvernement, Monsieur le Chancelier fédéral, aspire vraiment à une normalisation des relations avec la R.D.A., il devrait se réjouir de chaque pas que d'autres Etats entreprennent en ce sens. Cela vous procure donc des alliés contre les milieux qui veulent retenir votre gouvernement dans les tranchées de la guerre froide.

Et, d'ailleurs, Monsieur le Chancelier fédéral, vous êtes Président d'un Parti social-démocrate. Vous devriez donc, au fond, vous réjouir de ce qu'en R.D.A. le pouvoir politique soit exercé par les ouvriers et les paysans, que les fascistes aient été éliminés de tous les organismes d'Etat et que les grandes entreprises soient devenues propriété du peuple. Ainsi nous avons réalisé en R.D.A. ce que la social-démocratie avait décidé unanimement, en 1891, dans son Programme d'Erfurt. Pour cette raison, on pourrait s'attendre, de votre part, à une attitude plus réaliste envers la R.D.A., avec toutes les conséquences qui en résultent.

Monsieur le Chancelier fédéral, je vous ai exposé le point de vue du Conseil des Ministres de la République démocratique allemande. J'ai motivé la nécessité d'un traité à conclure entre nos deux Etats sur des relations égales basées sur le droit international. A notre avis, le moment est venu de faire le bilan des vingt années passées et de conclure un tel traité. Personne ne peut nous libérer du devoir de régler les relations entre nos

Etats. Essayons donc de repartir à zéro. Sans aucun doute, cela ne sera pas facile.

Pour ce faire, il faut de la bonne volonté et être disposé à faire des pas qui aillent vraiment en direction de la paix. Nous sommes prêts à entreprendre tout ce qui sert la paix, la sécurité européenne et les relations égales entre la R.D.A. et la R.F.A. Bien entendu, après toute l'expérience amère de l'histoire, il ne saurait être question de faire des concessions envers des aspirations tendant à maintenir la politique revancharde.

De la part de la R.D.A. a été présenté un projet de Traité qui permet la solution de la question principale, c'est-à-dire l'établissement entre la R.D.A. et la R.F.A. de relations sur la base de l'égalité des droits et du droit international. Le gouvernement de la République démocratique allemande est disposé à examiner ce traité avec le gouvernement de la R.F.A. et à le conclure. La conclusion d'un tel traité sur l'établissement de relations égales basées sur le droit international, inaugurerait une nouvelle phase dans les relations entre la R.D.A. et la R.F.A. L'existence d'un tel traité conformément aux principes du droit international généralement reconnus, serait un grand allègement pour la population de la République fédérale et de la R.D.A. et de tous les pays européens, puisque ainsi on se serait un peu plus rapproché de la paix et de la sécurité.

Un peu, bien entendu, car il ne suffit pas d'établir des relations normales pour que soit bannie du même coup la menace qui résulte de l'activité et du pouvoir des Konzerns d'armement, des néo-nazis, des groupements revancharde et de la propagation quotidienne d'idées revancharde et de l'idéologie de croisade en République fédérale. Mais ce serait un premier pas concret dans une voie juste, après des centaines de pas entrepris depuis 25 ans sur une fausse route, depuis la réforme monétaire séparée et la fondation séparée de la République fédérale, le réarmement et les Traités de Paris jusqu'à l'intégration dans l'O.T.A.N.

Outre la proposition d'établir des relations diplomatiques sur un pied d'égalité entre nos Etats, notre projet de Traité contient aussi la proposition de convenir de la renonciation au recours à la force entre la R.D.A. et la R.F.A. Nous partons, bien sûr, du principe que la renonciation à l'emploi de la force se base sur la reconnaissance réciproque en droit international des Etats contractants et de leurs frontières. Des accords de non-recours à la violence valables aux termes du droit international ne peuvent donc être conclus qu'entre Etats qui se reconnaissent réciproquement pour ce qu'ils sont, c'est-à-dire des sujets de droit international.

La renonciation à l'emploi de la force sans cette condition élémentaire serait inutile, serait une noix creuse. Je le souligne, il ne s'agit pas simplement de respecter, sans force obligatoire, mais de reconnaître des frontières d'Etat et l'intégrité territoriale, sans réserve et conformément au droit international.

Le projet de Traité de la R.D.A. contient une autre disposition importante, à savoir que la R.D.A. et la R.F.A. demandent, sans délai, leur admission à l'Organisation des Nations Unies. Personne ne peut contester qu'il serait dans l'intérêt des deux Etats et de leurs citoyens ainsi que dans l'intérêt de l'universalité de l'Organisation mondiale, si la R.D.A. et la R.F.A., avec leur potentiel politique, économique et culturel considérable, participaient, sur un pied d'égalité, aux activités universelles de l'O.N.U. et apportaient ainsi une contribution à la coopération pacifique des peuples dans tous les domaines.

Le projet de Traité de la R.D.A. prévoit enfin que les deux Etats renoncent aux armes nucléaires sous quelque forme que ce soit, ne fabriquent, stationnent ni ne stockent des armes chimiques et biologiques sur leur territoire et qu'ils s'engagent à s'employer en faveur de négociations sur le désarmement.

Le gouvernement de la R.D.A. renouvelle sa proposition de se mettre d'accord, avec la R.F.A., sur des mesures obligatoires aux termes du droit international en vue du désarmement. Je vous demande, Monsieur le Chancelier fédéral, ne serait-ce pas un acte éminemment humain que de libérer l'humanité de la terreur des armes les plus terribles et les plus dangereuses, de la crainte des substances toxiques, des gaz et des armes bactériologiques?

Notre entretien nous offre la possibilité de parler directement des questions décisives de la garantie de la paix au centre de l'Europe, questions qui sont évoquées et résolues de façon constructive dans le projet de Traité de la R.D.A. Si, à mesure que prendra forme la coexistence pacifique, la R.D.A. et la R.F.A.

établissent entre elles des relations normales de droit international, si l'on abandonne toute politique hostile à la R.D.A., on pourra aborder aussi d'autres questions. La solution des questions de base de la coexistence pacifique est, cependant, la condition préalable à toute autre réglementation.

Je vous propose donc que nous entreprenions la discussion du projet de Traité proposé par la R.D.A. L'objectif de nos entretiens devrait être de nous mettre d'accord sur l'établissement de relations égales en droit international entre la R.D.A. et la R.F.A.

Dans ce contexte, le gouvernement de la République démocratique allemande estime nécessaire que, partant du projet de Traité qui vous a été soumis, nous abordions les questions de principe ci-après:

1. Etablissement de relations normales et égales en droits entre la R.D.A. et la R.F.A. sur la base du droit international et exemptes de toute discrimination. Renonciation par le gouvernement de la R.F.A. à revendiquer le droit de représenter le peuple allemand tout entier;
2. La non-ingérence dans les relations de politique étrangère de l'autre Etat. Renonciation définitive et nette à la doctrine Hallstein;
3. Conformément à l'article 2, paragraphe 4 de la Charte des Nations Unies, renonciation au recours à la force entre la République démocratique allemande et la République fédérale d'Allemagne en reconnaissant, sans restriction et mutuellement, leur qualité de sujets de droit international, leur intégrité territoriale et l'inviolabilité de leurs frontières d'Etat existantes;
4. Demande d'admission de la R.D.A et de la R.F.A à l'Organisation des Nations Unies;
5. Renoncer à obtenir ou à disposer sous quelque forme que ce soit, d'armes nucléaires. Renonciation à la fabrication, à l'emploi et au stockage d'armes biologiques et chimiques. Diminution de 50% des dépenses destinées à l'armement;
6. Délibération sur les questions ayant trait à la liquidation nécessaire de toutes les séquelles de la Seconde Guerre mondiale;
7. Acquiescement de toutes les dettes de la R.F.A. vis-à-vis de la R.D.A. et règlement des obligations de réparation par la R.F.A.

En conclusion, Monsieur le Chancelier fédéral, je tiens à réaffirmer la résolution du gouvernement de la R.D.A. d'aboutir à des solutions constructives. Je pars de l'idée que l'importance et la complexité des problèmes rendront nécessaire une rencontre des chefs de gouvernement eux-mêmes si d'autres délibérations sont envisagées. Dans ce cas, je déclare que je suis disposé à vous rencontrer en vue d'un nouvel entretien en un lieu proche de la frontière en R.F.A.

Je suis convaincu que si le gouvernement de la République fédérale regarde en avant et fait preuve de courage et de résolution, les conditions requises pour régler les relations entre la République démocratique allemande et la République fédérale d'Allemagne pourront être créées dans l'intérêt de la paix et de la sécurité européenne.

Je vous remercie de votre attention.